Chers parents

**Au mois de juin dernier, nous vous avons remis une enquête, concernant l’inscription de votre (vos) enfant(s) à la cantine, pour l’année scolaire 2019/2020.**

Pour cette nouvelle année scolaire, il ne sera remis un carnet de cantine qu’aux familles dont les enfants mangent occasionnellement à la cantine.

La confirmation hebdomadaire confirme la présence de votre enfant à la cantine pour la semaine concernée.

Tout repas réservé sera systématiquement facturé. En cas d’absence pour maladie, et uniquement sur présentation d’un certificat médical (à remettre au secrétariat), le repas réservé ne vous sera pas facturé.

Pour les familles, dont les enfants seront inscrits régulièrement à la cantine (soit tous les jours de la semaine ou certains jours de la semaine), et en cas d’annulation de la cantine, nous vous demandons de bien vouloir appeler le secrétariat au 02-40-53-20-37 au plus tard le vendredi de la semaine S-2 pour les repas de la semaine S.

C’est pourquoi, **nous vous demandons de bien vouloir nous confirmer l’inscription de votre (vos) enfant(s) à la cantine et de nous retourner ce bulletin d’inscription le plus rapidement possible**

 Le bureau OGEC

**Inscription à la cantine**

**Année scolaire 2019/2020**

Nom de famille :

Prénom de(s) l’enfant(s) :

□ Mon (mes) enfant(s) mangera (ont) tous les jours à la cantine pendant toute l’année scolaire

□ Mon (mes) enfant(s) mangera (ont) à la cantine pendant toute l’année scolaire, les jours suivants :

 ○ le lundi ○ le mardi ○ le jeudi ○ le vendredi

□ Mon (mes) enfant(s) mangera (ont) à la cantine occasionnellement pendant l’année scolaire

□ Mon (mes) enfant(s) ne mangera (ont) pas à la cantine pendant l’année scolaire

□ Ne savent pas

Concernant les modalités de paiement des factures, vous avez, comme cette année, la possibilité d’opter pour les modes de paiements suivants

|  |
| --- |
|  Nom de famille : |
| Prénom(s) de(s) l’enfant : |
| ° Par chèque ou en espèces |
| ° Par prélèvement |
|  |
| Lu et approuvé Signature |
|  |
|  |
| Le / /  |